



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :

Débat général (suite)

	Pages
Déclaration de M. Farah (Djibouti) .....	639
Déclaration de M. Saúde Maria (Guinée-Bissau) .....	641
Déclaration de M. Huq (Bangladesh) .....	645
Déclaration de M. Touré (Guinée) .....	650

**Président : M. Salim Ahmed SALIM  
(République-Unie de Tanzanie).**

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Débat général (suite)**

1. M. FARAH (Djibouti) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter bien sincèrement au nom de mon peuple, de mon gouvernement et au nom de mon président, le hadji Hassan Gouled Aptidon, pour votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Grâce à vos qualités personnelles, à votre longue expérience ainsi qu'à votre sagesse, je suis convaincu que vous vous acquitterez avec succès des lourdes tâches qui vous ont été confiées. En vous nommant à cette importante fonction, les Etats ici présents ont unanimement rendu hommage à votre peuple et à votre pays pour le rôle important qu'ils jouent sur la scène africaine et internationale sous la conduite sage et éclairée du président Julius Nyerere. Je peux vous donner l'assurance que ma délégation sera toujours prête à vous apporter un soutien inconditionnel et une active coopération.

2. Je voudrais exprimer ma gratitude et mon admiration à votre prédécesseur, M. Liévano, de la Colombie, qui a conduit avec dévouement et habileté politique les travaux de la trente-troisième session.

3. C'est aussi pour moi un grand plaisir que de rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour sa grande compétence dans la conduite de l'Organisation, pour son dévouement à toute épreuve, ainsi que pour les efforts constants et inlassables qu'il déploie pour défendre les objectifs et les principes fondamentaux pour lesquels l'Organisation fut fondée afin de promouvoir la paix et l'entente entre les nations.

4. La délégation djiboutienne est aussi heureuse de féliciter l'Etat de Sainte-Lucie à l'occasion de son accession à l'indépendance et accueille très chaleureusement son admission au sein de la famille des Nations Unies. Nous formulons tous nos vœux de succès à Sainte-Lucie.

5. L'Afrique a, il y a quelques jours, perdu un de ses enfants. Nous exprimons notre grande tristesse et notre profond chagrin pour le décès prématuré de notre frère Agostinho Neto. Sa loyauté à l'égard de son peuple dans la lutte pour son indépendance, son combat incessant contre l'impérialisme pour la libération de l'Afrique et ses qualités d'homme d'Etat lui ont valu la reconnaissance et le respect des peuples, ceux de l'Afrique en particulier. Je voudrais exprimer nos profondes condoléances à sa chère famille, à son gouvernement et à son peuple.

6. En entrant dans cette trente-quatrième année, nous sommes une fois de plus rassemblés ici afin de rechercher les solutions aux nombreuses questions qui continuent à se poser à la conscience mondiale avec toute leur complexité politique, économique et sociale. La communauté internationale n'aurait pu choisir de meilleur endroit que l'Organisation des Nations Unies où des efforts conjugués peuvent être entrepris en vue d'améliorer la condition de l'homme pour son épanouissement.

7. Conscient de ses responsabilités et averti des angoisses grandissantes qui pèsent sur le monde, mon pays soutient fermement les principes nobles de la Charte des Nations Unies. A cet égard, mon pays est soucieux d'apporter sa collaboration et désireux d'offrir sa modeste contribution aux efforts internationaux afin de rapprocher les nations dans un univers de paix et de justice et de promouvoir une coopération basée sur le respect mutuel et sur les principes de l'interdépendance dans l'égalité et la dignité.

8. En ce qui concerne le mouvement des non-alignés, mon pays, depuis son indépendance, s'est associé à la défense de ses principes et objectifs. Les travaux de la sixième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane du 3 au 9 septembre, ont prouvé au monde que les pays membres, malgré leur hétérogénéité, sont décidés à préserver leur unité. Nous soutenons pleinement ses initiatives pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

9. L'engagement de mon gouvernement à adhérer aux objectifs d'unité nationale, d'égalité et de paix, renforcé de notre volonté de poursuivre une voie de neutralité dans nos relations extérieures, est une pierre angulaire de notre politique, non seulement pour maintenir et préserver notre souveraineté, notre intégrité territoriale et notre indépendance, mais aussi pour rendre harmonieuse notre indépendance durement gagnée, dans un véritable esprit de coopération et d'entente avec toutes les nations. La jeune République de Djibouti a la ferme volonté de construire les bases de son développement économique.

10. En accédant à la souveraineté internationale, le 27 juin 1977, mon pays s'est trouvé confronté à des difficultés économiques et financières diverses, entre autres l'important ralentissement des activités portuaires et ferroviaires qui sont nos principales sources de revenus. Outre ces difficultés, mon pays est particulièrement touché par

l'accélération de l'augmentation des prix des matières premières et des produits finis.

11. La situation des échanges se détériore d'autant plus fortement que Djibouti n'exporte aucune production, ce qui aggrave encore plus le déficit de notre balance commerciale. En effet, nous importons l'essentiel, sinon la totalité de nos besoins. Cette dépendance économique vis-à-vis de l'étranger, ajoutée au coût croissant des transports, nous crée une situation difficilement tenable et freine le développement économique. Je ne voudrais pas m'étendre sur ces points, mais mon pays souhaite être inclus dans la liste des pays les moins développés, compte tenu de ses difficultés. Mon pays est très sensible au soutien, tant sur le plan matériel que moral, des pays amis, depuis son indépendance; et devant ce geste, nous nous empressons d'exprimer notre profonde gratitude et notre appréciation.

12. En ce qui concerne la question du respect des droits de l'homme, il est amer et désolant de constater que ceux-ci ne sont pas encore respectés par l'ensemble des pays. Ce monde n'est pas parvenu, hélas, à se débarrasser de ce mal qui va à l'encontre du respect de l'homme. L'absence du respect des droits de l'homme signifie que chaque être devrait jouir de son droit politique, social, économique et religieux dans son statut d'homme libre. C'est à cette fin que les avocats des droits de l'homme devraient effectivement s'attacher, au lieu de les utiliser à des fins politiques ou de propagande. Le droit des peuples à lutter pour les besoins les plus élémentaires, contre l'ignorance, la maladie, la domination et l'exploitation de l'être humain, tant extérieure qu'intérieure, pour la recherche de la justice contre le racisme, et contre la discrimination raciale et l'*apartheid*, doit être source d'inspiration, de respect et d'attention; il doit permettre de donner une plus grande priorité à la conscience et conseiller une certaine modération à tous les hommes politiques. Il est grand temps que tous les partisans de la paix entendent l'appel au secours des centaines de millions de victimes qui vivent dans une pauvreté abjecte, des dizaines de millions de réfugiés sans abri, des êtres humains dans la détresse et sans aide, en Palestine, au Liban, en Afrique australe, en Asie du Sud-Est, dans la corne d'Afrique et en Amérique latine, avant qu'il ne soit trop tard.

13. Comment pourrions-nous expliquer que près du tiers de la population mondiale souffre d'une grande misère, de la famine et d'une abjecte pauvreté, appelant à l'aide, alors que certaines nations étalent leur suprématie et leur puissance en dépensant des milliards de dollars pour leur prestige militaire, accumulant ainsi un arsenal d'armements? Comment peut-on expliquer ce fait, alors que le monde entier est à la recherche de la paix et de la sécurité?

14. Nous retrouvons quelques-uns d'entre nous courbés sur la fabrication et l'accumulation de montagnes d'armes dangereuses pour être seulement vendues aux pays du tiers monde. Cela a pour conséquence d'épuiser nos richesses déjà maigres, d'anéantir notre courage et de disperser notre unité. Dans ce misérable état de faits, l'avantage va toujours du côté de celui qui fabrique ces armes.

15. Mon pays est fier d'avoir orienté sa politique nationale en assurant le bien-être de chacun — dans les limites et la capacité des ressources dont il dispose — pour ses droits fondamentaux sociaux, économiques, politiques et religieux. C'est dans le sens du devoir et en apportant sa contribution aux efforts mondiaux à l'égard des droits de l'homme que la République de Djibouti, terre d'échanges et de rencontre, a légitimement assumé sa part de respon-

sabilités sur le plan international, en offrant l'hospitalité à 30 000 réfugiés — entre 10 et 15 p. 100 de sa population — avec lesquels elle partage volontiers ses ressources qui sont cependant très faibles, et ce sans remords et dans la dignité. A cette occasion, nous voudrions remercier les pays et organisations qui nous apportent leur assistance et leur concours. Mais compte tenu des difficultés économiques que traverse mon pays et du nombre toujours croissant des réfugiés, nous lançons un vif appel à la communauté internationale pour qu'elle recherche une solution définitive à ce problème humanitaire.

16. Les Palestiniens, dans leur diaspora, n'ont que trop longtemps souffert. Le Palestinien est un homme à l'égal de n'importe quel autre. Il a droit à une patrie. Comment peut-on régler ce conflit ou comment peut-on prétendre aboutir à une solution pacifique au problème du Moyen-Orient si cet homme, ce Palestinien qui souffre dans sa chair, se trouve écarté? La paix ne reviendra au Moyen-Orient que si les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien se réalisent, que si ce peuple palestinien retrouve sa terre, sa patrie.

17. Les accords séparés entre l'Égypte et Israël ont été condamnés par l'ensemble des pays arabes car aucune paix n'est possible sans la participation du peuple palestinien et de son seul et unique représentant, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]. A plusieurs reprises, la communauté internationale a condamné l'occupation illégale des territoires arabes occupés. Elle doit exiger d'Israël qu'il se retire de tous ces territoires, y compris la Ville sainte de Jérusalem qui doit être rendue sans condition à la souveraineté arabe. Mais comme Israël, semble-t-il, serait détenteur d'armes nucléaires, il est temps que le Conseil de sécurité prenne une décision dans ce sens; il est temps que le consensus mondial se traduise par des actes concrets.

18. Le problème du Liban ne peut être isolé de la crise du Moyen-Orient. Les actes d'agression continus des forces israéliennes, l'augmentation des atrocités dans le Sud du Liban, les violents bombardements et les pertes lourdes dues aux infiltrations des forces israéliennes sont autant d'actes qui violent d'une manière flagrante la Charte des Nations Unies. Il est inquiétant de constater que la communauté internationale, partisane de la paix, demeure passive devant ces agressions gratuites et meurtrières. Il est donc de notre devoir d'appuyer le peuple frère du Liban dans la lutte qu'il mène pour défendre sa souveraineté et son intégrité.

19. La politique de mon gouvernement s'est toujours opposée à toute forme de racisme, de discrimination raciale et d'*apartheid*. A cet égard, c'est de tout cœur que nous apportons notre soutien aux mesures adoptées par les Nations Unies pour l'élimination de ce mal. La communauté internationale ne devrait pas perdre son élan dans son soutien moral et matériel aux objectifs de la Déclaration et du Programme d'action pour combattre le racisme et la discrimination raciale, adoptés en 1978<sup>1</sup>. C'est avec satisfaction que nous constatons que de tels efforts ont été couronnés de succès dans certaines régions où l'agression a connu une importante défaite. Il est en effet satisfaisant de constater qu'avec des efforts concertés les forces partisans de la paix et luttant pour l'autodétermination et l'indépendance nationale remporteront toujours la victoire.

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, Genève, 14-25 août 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.XIV.2), chap. II.

20. La situation actuelle en Afrique australe est devenue pour nous tous une source d'inquiétude et une disgrâce pour l'homme. Mon gouvernement n'a cessé de dénoncer et de condamner la politique d'*apartheid* et la bantoustani- sation, qui n'est autre qu'une hideuse tentative du régime sud-africain en vue de perpétuer sa politique raciste. Les résolutions approuvées par les Etats Membres de l'Organi- sation des Nations Unies dans le but d'imposer des sanc- tions économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud se sont avérées inefficaces, en particulier lorsque plusieurs Etats Membres violent ces résolutions pour des raisons égoïstes et ne tiennent pas leurs engagements.

21. Les Etats Membres de l'ONU, partisans de la paix, ne devraient en aucun cas hésiter à faire pression sur ces racistes : il est grand temps que les Nations Unies envisa- gent des méthodes plus efficaces pour affaiblir et anéantir l'odieux système d'*apartheid*.

22. Mon gouvernement condamne et déclare nulle et non avenue la décision unilatérale du régime minoritaire de l'Afrique du Sud, par laquelle il a mis en place des élec- tions en Namibie du 4 au 8 décembre 1978, en violation et au mépris des résolutions 385 (1976) et 439 (1978) du Conseil de sécurité et rejeté la proposition du Secrétaire général d'organiser des élections supervisées et contrôlées par les Nations Unies<sup>2</sup>. Le mépris constant de l'Afrique du Sud à l'égard de l'opinion publique mondiale, en refusant de donner aux Namibiens le droit légitime à l'autodétermi- nation, est un acte qui constitue une menace grave à la paix mondiale et à la sécurité. Mon gouvernement déplore et condamne les actes de violence perpétrés par l'Afrique du Sud contre le peuple namibien, sa politique d'intimida- tion ainsi que la détention arbitraire des dirigeants de la South West Africa People's Organization [SWAPO]. Pour être valide et valable, tout accord doit tenir compte de toutes les conditions posées par l'Organisation de l'unité africaine [OUA] en ce qui concerne la décolonisation de la Namibie, à savoir le respect de l'intégrité territoriale, la libération de tous les prisonniers politiques, le retour de tous les Nami- biens en exil, le retrait de toutes les forces sud-africaines du territoire, la reconnaissance de la SWAPO en tant que représentant légitime du peuple de Namibie, et la tenue d'élections libres sous le contrôle des Nations Unies.

23. Au Zimbabwe, les combattants de la liberté se livrent à une guerre amère contre les forces de domination et d'exploitation. L'échec dans la transition et la passation des pouvoirs du régime illégal et rebelle d'Ian Smith au gouvernement fantoche de l'évêque Muzorewa n'était rien de plus qu'un plan déguisé et délibéré de la minorité blan- che dont le principal objectif était de détourner l'opinion publique mondiale, afin de perpétuer sa suprématie sur l'écrasante majorité africaine.

24. Nous ne prévoyons pas de perspective de survie, aussi longtemps que les racistes occuperont plus d'un quart des places au parlement et conserveront le contrôle de l'appareil politique au pouvoir. Toute proposition de changements constitutionnels au Zimbabwe doit viser à ré- duire le pouvoir de la minorité blanche en l'amenant à un niveau proportionné, conduisant le transfert du contrôle aux mains du peuple du Zimbabwe.

25. Conformément aux résolutions de l'OUA, nous in- vitons tous les Etats à ne pas reconnaître le gouvernement d'Abel Muzorewa et à lui refuser tout soutien moral ou matériel. L'écrasante majorité des Etats africains, qui s'est identifiée à la lutte pour la libération et les droits de l'homme en Afrique australe, s'oppose à une telle recon- naissance. Cette majorité est aussi opposée à toute solution de paix au Zimbabwe qui ne comprendrait pas l'entière participation du Front patriotique. Il est en effet regrettable que le maintien infortuné d'Ian Smith en tant que ministre, la loi martiale couvrant la plupart du pays, les mauvais traitements infligés aux centaines de prisonniers politiques, l'opposition à un règlement vraiment démocratique de la majorité constituent des facteurs sérieux qui obstruent la voie vers une solution pacifique.

26. En ce qui concerne la question du Sahara occidental, mon gouvernement réaffirme sa position : le droit du peu- ple sahraoui à exprimer son opinion et sa volonté dans l'exercice de son droit à l'autodétermination. Nous app-rouvons la République mauritanienne pour sa sage déci- sion dans la recherche de la paix dans la région. Nous pen- sions qu'un effort de détente à la tension actuelle dans la région, pour la recherche de la paix, fait partie d'une sa- gesse : toutes les parties concernées devraient respecter les résolutions de l'OUA et de l'ONU.

27. Pour conclure, je dirai que nous venons ici chaque année avec la ferme intention de participer aux efforts de cette assemblée, afin de trouver des solutions aux pro- blèmes si nombreux qui préoccupent le monde entier. C'est dans cet esprit que nous sommes ici réunis afin d'écouter et d'échanger des points de vue dans l'espoir de faire un pas de plus sur l'année précédente. C'est un début encourageant vers un objectif qui est encore à accomplir. Ainsi réunis maintenant dans cette assemblée, le désir la- tent de trouver des moyens pour aboutir à une paix globale et à la prospérité devrait apparaître à l'unisson. Réunissons nos efforts dans l'accomplissement de nos aspirations.

28. M. SAÚDE MARIA (Guinée-Bissau<sup>3</sup>) : Il y a près d'un mois, l'Afrique et le monde apprenaient la doulou- reuse nouvelle de la mort prématurée du président Agos- tinho Neto, et le cœur de millions d'Angolais était bruta- lement meurtri. La stature politique d'Agostinho Neto ne peut être comparée qu'à la grandeur de la révolution angolaise. Sa contribution à la libération des peuples dé- passe largement les limites géographiques de l'Angola et de l'Afrique, atteignant une dimension universelle. Qu'il me soit permis de rendre un dernier et très profond hom- mage à la mémoire de l'inoubliable leader et fondateur de la nation angolaise, au compagnon de lutte de toujours d'Amílcar Cabral et d'Eduardo Mondlane, au poète dont l'exemple et le dévouement pour la noble cause de son peuple, pour la liberté, la paix et l'édification de l'Angola libre et prospère resteront à jamais gravés dans la mémoire de tous les peuples épris de paix et de liberté.

29. Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de pouvoir, au nom de la délégation de mon pays, la Guinée-Bissau, que j'ai l'insigne honneur de diriger, vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Le choix qui s'est porté sur votre personne, Monsieur le Président, montre à quel point la communauté internationale apprécie vos éminentes qualités de diplomate et de politicien avisé, que vous mettez avec

<sup>2</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

<sup>3</sup> L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa dé- claration a été communiquée par la délégation.

tant de détermination au service de la cause des peuples opprimés. En même temps, l'Assemblée générale veut ainsi rendre un hommage mérité au peuple frère de la République-Unie de Tanzanie, qui s'inspire du passé de la colonisation dont il a souffert pour mener son combat permanent contre l'exploitation et la domination, et pour la paix et le progrès des peuples.

30. Je voudrais apporter au Secrétaire général de notre organisation, M. Kurt Waldheim, le témoignage de notre sympathie de toujours et souligner combien nous apprécions son dévouement et ses efforts inlassables en vue de l'instauration de la paix, de la justice et de la détente internationale, contribuant, ce faisant, à rehausser l'importance de la mission et le prestige de l'Organisation des Nations Unies.

31. Je me réjouis de la présence parmi nous de la délégation de Sainte-Lucie dont l'admission, comme Membre de plein droit au sein de notre grande famille, concourt à l'universalité de notre organisation.

32. La seconde moitié du <sup>xx</sup>e siècle — siècle de la liberté — a été marquée par les luttes populaires de libération nationale. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, des empires, authentiques bastions du colonialisme, se sont effondrés après plusieurs siècles d'édification. A la suite de ce phénomène, nous assistons à l'entrée dans la vie politique internationale mondiale de dizaines de jeunes Etats émergeant des décombres du passé colonial, ce qui constitue un facteur décisif dans la transformation du monde contemporain. Ainsi s'inscrivent le progrès croissant d'une partie de l'humanité et son saut qualitatif et déterminant dans le processus inéluctable de la libération, dans le cadre général de la dynamique libératrice de notre temps.

33. Cependant, ici et là, l'onde de l'oppression continue avec ténacité à défier les peuples. Des foyers de tension sont créés et des conflits fomentés et téléguidés, dont la responsabilité incombe aux ennemis de la liberté et de l'émancipation des peuples. Souvent, l'oppression politique, économique et culturelle est si poussée qu'elle finit par revêtir le caractère d'une véritable colonisation. Et dans beaucoup de cas, surtout lorsque des régimes minoritaires et racistes exercent leur domination coloniale sur la grande majorité, la violence de l'oppression est manifestement criante et oblige la résistance populaire à revêtir la forme d'une lutte armée qui constitue le seul moyen de faire prévaloir les aspirations légitimes à la liberté, à la paix et à la justice sociale.

34. C'est à ce phénomène que nous assistons en Afrique australe, au Sahara occidental, au Moyen-Orient et au Timor oriental, où la violence révolutionnaire, qui s'oppose à la violence de l'oppression, légitime la résistance armée.

35. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il existe une mutation dans l'échiquier politique en Afrique australe. Les régimes minoritaires et racistes dans cette région du continent africain, confrontés à la lutte obstinée des combattants de la liberté du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, essaient de trouver de nouvelles formules de compromis néo-colonial dans le but de perpétuer leur domination.

36. L'évolution préoccupante de la situation en Namibie, de même que la création d'un prétendu gouvernement de majorité noire à la suite du prétendu règlement interne et la

mascarade électorale au Zimbabwe démontrent bien ce fait.

37. Les facteurs de ce changement proviennent, essentiellement, du développement de l'action menée par les organisations d'avant-garde — le Front patriotique, la SWAPO et l'African National Congress d'Afrique du Sud — dans le cadre du nouvel équilibre des forces créé à la suite de l'accession à l'indépendance de l'ensemble des anciennes colonies portugaises, notamment de l'Angola et du Mozambique.

38. D'un autre côté, les convulsions contradictoires internes des régimes minoritaires et racistes qui se trouvent dans l'impossibilité de perpétuer l'exploitation de la majorité noire dans le cadre de leur propre système, de même que l'évolution de la conscience internationale sur le caractère inhumain de la situation constituent autant d'autres éléments de la conjoncture actuelle existant en Afrique australe.

39. L'Afrique du Sud traverse une crise économique résultant de la récession du monde capitaliste, de la chute des investissements et de la pratique restrictive de l'*apartheid*, qui bloque l'utilisation totale des ressources humaines et matérielles de ce pays. Une telle situation de crise explique les raisons qui ont conduit les apologistes de l'*apartheid*, de connivence avec les puissances impérialistes, à orchestrer des solutions de remplacement aux problèmes du Zimbabwe et de la Namibie.

40. En effet, nous assistons ces derniers temps à un vaste déploiement de manœuvres visant à éliminer de la scène politique les mouvements de libération qui représentent les intérêts légitimes et les aspirations profondes des peuples de cette région à l'indépendance. Des efforts sont conjugués pour installer des régimes fantoches, tels que des gouvernements qui présentent des caractéristiques de bantoustan de l'Afrique du Sud. Ainsi, en Namibie, la création d'une prétendue assemblée constituante ne saurait être interprétée autrement que comme le prélude à la proclamation d'une indépendance unilatérale par les colons racistes et leurs agents noirs.

41. Nous ne saurions admettre un tel état de fait. De même, au Zimbabwe, nous sommes déjà en présence d'un régime raciste fantoche conçu à la suite d'un prétendu accord interne manipulé par les racistes. Colonie du Royaume-Uni au regard des normes internationales, la Rhodésie, dont la Constitution est illégale car elle résulte d'un régime illégal, ne possède aucune qualification juridique, aucune autorité politique ou force morale qui puisse faire admettre les résultats d'une pseudo-élection réalisée dans ce territoire. Cela est une donnée de base qui mérite réflexion de la part de tous ceux qui se prononcent pour les droits de l'homme. Il devient donc évident que les changements qui ont été opérés dans la conjoncture politique en Afrique australe, dans le but de trouver de nouvelles options aux anciennes formes de domination exercée par les régimes minoritaires et racistes sont, avant toute chose, la conséquence de la lutte armée menée par le Front patriotique et la SWAPO. Parce qu'ils sont engagés dans une guerre de libération nationale aussi pénible que difficile — nous avons vécu une telle expérience —, les véritables combattants pour l'indépendance du Zimbabwe et de la Namibie apparaissent à nos yeux comme les plus authentiques défenseurs des idéaux de la Charte de notre organisation. Amílcar Cabral aurait dit sans doute qu'ils sont les combattants anonymes de l'ONU. Ainsi donc, notre esprit est gravement préoccupé.

42. Nous voulons souligner devant cette assemblée le danger que pourrait constituer pour l'Organisation des Nations Unies l'adoption d'une position qui ne traduirait pas la volonté populaire de la majorité noire, face à la situation qui prévaut en Afrique australe en général et, plus particulièrement, face aux manœuvres tendant à la reconnaissance du régime fantoche au Zimbabwe.

43. A notre avis, une seule solution peut être envisagée : celle qui, considérant les sacrifices consentis par les mouvements de libération et les pays de la ligne de front, ouvre les voies à l'exercice du pouvoir par les véritables représentants de la majorité noire de ce pays.

44. Agir autrement ne signifierait rien de moins que la négation des principes de base de l'ONU et la mise en cause de ses fondements et de ses objectifs. Nous pensons que notre action doit s'orienter vers la sensibilisation de toute la communauté internationale pour l'amener à adopter la position conjointe de l'OUA et de l'ONU qui se sont prononcées pour la mise sur pied en Afrique australe des conditions propices au libre exercice du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance et pour l'apparition d'un système politique qui découle du choix des peuples de cette région du continent africain.

45. Je me dois de souligner encore que ce sont les populations innocentes de la Zambie, de l'Angola et du Mozambique, en particulier, qui supportent le lourd fardeau de la guerre d'agression menée par les régimes minoritaires et racistes et qu'il s'avère nécessaire que la solidarité internationale se manifeste davantage en vue d'aider ces pays à mieux appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU.

46. Les derniers bastions du colonialisme et du racisme continuent de défier l'opinion publique internationale et les principes de la Charte de notre organisation. Il devient donc impérieux que le Conseil de sécurité, de même que l'ensemble de la communauté internationale, assument leurs responsabilités qui découlent de leur engagement d'œuvrer à l'avènement de solutions véritablement démocratiques en Afrique australe.

47. Il faut que le régime d'*apartheid* de Pretoria prenne les mesures nécessaires pour que le processus qui a été engagé puisse être renversé et pour que l'on aboutisse à une solution vraiment démocratique.

48. Au Sahara occidental, une situation nouvelle a été créée grâce aux succès notoires et continus de l'héroïque lutte de libération du peuple sahraoui sous la conduite du Front POLISARIO<sup>4</sup>.

49. En effet, les victoires militaires importantes du Front POLISARIO suscitent l'admiration des peuples épris de liberté et méritent de plus en plus l'attention et le soutien de la communauté internationale, conduisant ainsi aux succès diplomatiques que nous connaissons.

50. La reconnaissance de la République arabe sahraouie démocratique par de nombreux États Membres de notre organisation n'a d'autre fondement que le respect des principes contenus dans la Charte des Nations Unies et ne poursuit d'autre objectif que la liquidation totale du colonialisme sous toutes ses formes.

51. Tous les pays indépendants, et notamment ceux qui hier encore gémissaient sous les bottes du colonialisme, ont le devoir impératif d'apporter leur contribution à l'accélération de ce processus de décolonisation en vue du ré-

tablissement du droit imprescriptible du peuple sahraoui à la liberté et à l'indépendance.

52. C'est dans cette optique que mon gouvernement se félicite de la décision du Gouvernement et du peuple frère mauritaniens de se retirer du conflit et de reconnaître le droit à l'autodétermination et à la souveraineté du peuple sahraoui sur le territoire qui a été usurpé. Nous estimons, quant à nous, que cet acte noble et courageux de la part du peuple frère mauritanien mérite l'appréciation et le soutien de toute la communauté internationale.

53. Nous espérons que le Gouvernement marocain ne tardera pas à entendre la voix de la raison et que, respectant les décisions de la dernière Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Monrovia en juillet, et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, il suivra l'exemple de la Mauritanie. C'est à notre avis l'unique voie possible pour mettre fin à cette guerre fratricide. Cet appel pressant que nous lançons au Gouvernement marocain est d'autant plus fraternel qu'il s'inspire des liens historiques tissés entre nos deux peuples depuis les premières heures de notre lutte de libération à laquelle le peuple et le Gouvernement marocains avaient apporté, pendant un certain temps, une contribution appréciable.

54. La lutte du peuple sahraoui est irréversible et sa victoire inéluctable. Aucune force au monde ne saurait s'opposer à la marche victorieuse de ce peuple martyrisé qui n'aspire à autre chose qu'à la liberté, à la souveraineté et à l'indépendance nationale auxquelles il a droit comme n'importe quel autre peuple du monde.

55. Concernant le Timor oriental, nous ne saurions ne pas réaffirmer notre soutien militant à la juste lutte du peuple maubère sous la conduite du FRETILIN<sup>5</sup>, en vue de reconquérir sa personnalité juridique internationale cruellement et inhumainement usurpée par l'Indonésie.

56. Nous exhortons la communauté internationale et la conscience des nations à prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue du retrait total des troupes indonésiennes du Timor oriental et de l'exercice par le peuple du Timor oriental de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

57. A Chypre, nous espérons que les négociations amorcées aboutiront à une solution juste et durable qui tienne compte de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale de Chypre, de même que du droit des deux communautés, grecque et turque, de vivre ensemble dans la paix et l'unité.

58. Le problème du Moyen-Orient est une autre source de profonde préoccupation, car personne ne saurait ignorer la complexité de la situation grave qui prévaut dans cette région et son impact négatif sur les relations internationales. Personne ne saurait non plus ignorer le rôle qui incombe à chacun d'apporter sa contribution au rétablissement des préceptes qui doivent être respectés et occuper une place de premier plan dans les relations entre les peuples de cette région : la liberté, une paix juste, globale et durable et la coexistence pacifique entre les hommes.

59. Mais il serait utopique de prétendre résoudre d'une manière satisfaisante le problème du Moyen-Orient en ignorant, *a priori*, sa cause principale, c'est-à-dire le fait que les droits inaliénables du peuple palestinien sont bafoués par Israël. Il serait également utopique d'ignorer les

<sup>4</sup> Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

<sup>5</sup> Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

résolutions pertinentes de l'ONU et de marginaliser l'OLP qui est l'unique et légitime représentant du peuple palestinien.

60. Nous voudrions rappeler que, de notre point de vue, toute solution négociée qui ne vise pas, avant tout, à la restitution des territoires arabes occupés depuis 1967 par Israël et à la fondation d'un Etat palestinien est condamnée inexorablement à l'échec.

61. Les actes répétés d'agression perpétrés par Israël contre les populations du Sud du Liban appellent, par leur caractère manifestement inhumain, leur rejet et la plus vive condamnation de la part de tous les peuples épris de paix, de liberté et de justice.

62. La lutte des peuples d'Amérique latine pour la reconquête de leurs droits nationaux et le libre exercice de leur souveraineté a fait un bond gigantesque. La récupération du canal de Panama est une conquête du peuple panaméen que nous saluons comme une victoire destinée à consolider son indépendance politique et économique.

63. Au Nicaragua, où le Front sandiniste incarne les aspirations légitimes des couches les plus démunies à la liberté et à la justice sociale, un soulèvement populaire impressionnant vient d'abattre la plus ancienne, sinon la plus rétrograde, des dictatures d'Amérique latine. L'importance historique des événements intervenus au Nicaragua constitue un avertissement sévère aux régimes impopulaires et dictatoriaux.

64. La Guinée-Bissau soutient fermement le gouvernement provisoire issu de cette lutte car il est l'expression authentique de la volonté du peuple du Nicaragua.

65. Il y a quelques semaines se terminaient à La Havane les travaux de la sixième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés. Les résultats obtenus à l'issue de ces travaux nous rappellent que le combat contre le sous-développement, le néo-colonialisme et l'impérialisme passe nécessairement par l'adoption d'une politique authentique de non-alignement, facteur déterminant dans l'unification des luttes populaires de libération. En même temps, le non-alignement présuppose un combat persistant et concerté contre les ennemis de l'indépendance politique, économique et culturelle des peuples, contre le racisme et le sionisme, contre les tentatives perfides visant à transformer les pays faibles et petits en théâtre de rivalités où de les circonscrire dans des zones d'influence, contrairement aux intérêts des peuples.

66. Actuellement, nous traversons un moment d'incertitude quant à l'avenir des relations économiques entre pays industrialisés et pays en développement. Et c'est avec une inquiétude particulière que nous entamons cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale dont le degré d'importance doit être comparé à la situation de crise qui ne cesse d'affecter et qui affecte d'une manière grave les relations économiques internationales.

67. En effet, il s'avère de plus en plus urgent de prendre des mesures de restructuration du système économique international bien que les pays développés ne paraissent pas, jusqu'à aujourd'hui, disposés à s'orienter vers cette voie.

68. La politique qui consiste à contrôler le cycle des activités économiques et qui est à l'origine de la situation actuelle est une manifestation flagrante de l'égoïsme des pays développés qui cherchent à le rendre inopérant.

69. L'importance et la persistance de la crise économique démontrent que n'importe quelle solution efficace et durable du problème dépend essentiellement de l'instauration d'un nouveau type de relations entre les pays industriellement avancés et les pays en développement sur la base de l'égalité et des avantages réciproques.

70. Malheureusement, il nous semble que certains pays développés, malgré une prise de conscience apparente de cette exigence, n'assument pas leurs responsabilités historiques dans les négociations internationales. C'est pourquoi nous ne sommes nullement surpris de voir qu'aucune négociation, jusqu'à présent, n'a abouti à des résultats concrets et tangibles et que les problèmes deviennent de plus en plus graves pour la communauté internationale.

71. Dans le domaine des échanges, les mesures protectionnistes adoptées par les pays développés et la marginalisation donnée aux intérêts fondamentaux des pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales font que leurs résultats sont moins satisfaisants qu'auparavant.

72. Ce fait est en contradiction flagrante avec les engagements et décisions contenus dans la Déclaration de Tokyo<sup>6</sup>, de même qu'avec les déclarations répétées des pays développés sur la nécessité d'instaurer un système commercial ouvert favorable à la situation particulière des pays en développement.

73. Nous notons aussi avec préoccupation une tendance à l'application des règles du GATT auxquelles les pays du tiers monde ont dû s'adapter.

74. La cinquième session de la CNUCED, tant attendue, n'a pas donné de résultat positif, et il est regrettable qu'aucun progrès significatif n'ait pu être enregistré dans l'application des engagements et des décisions pris à Nairobi en ce qui concerne le Programme intégré pour les produits de base<sup>7</sup>.

75. En ce qui concerne le Fonds commun, il nous semble qu'il y a eu une certaine évolution, notamment dans la décision des pays développés d'accepter le principe d'accorder des facilités de financement comme moyens de stabilisation, ce qui constitue un des éléments les plus encourageants de cette évolution.

76. Nous pensons qu'il est temps que les pays industriellement développés comprennent le sens des nouvelles solutions qui leur sont proposées et s'engagent réellement, avec les autres membres de la communauté internationale, sur la voie de l'instauration des nouvelles formes de relations susceptibles de garantir aux peuples un avenir meilleur.

77. Cela explique la nécessité d'une solidarité permanente, active et efficace entre les pays en développement afin d'éviter les situations de sous-développement et d'exploitation et d'assurer la reconnaissance de l'existence d'intérêts et d'impératifs communs pouvant conduire à l'instauration d'un nouvel ordre économique international capable d'apporter l'indépendance économique et le développement authentique.

<sup>6</sup> Voir Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, *Instruments de base et documents divers*, Supplément n° 20 (numéro de vente : GATT/1974-1), p. 20.

<sup>7</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

78. Dans ce contexte, il convient de rappeler que, aujourd'hui encore, des millions et des millions d'enfants dans le monde souffrent de l'injustice sociale, de la faim, de l'exploitation, de l'analphabétisme et de la malnutrition. C'est pourquoi nous pensons que, dans le cadre de la commémoration de l'Année internationale de l'enfant, nous devrions nous efforcer d'instaurer immédiatement un ordre économique international plus juste et de promouvoir de profondes transformations sociales internes susceptibles d'assurer un avenir radieux et plus humain aux générations futures.

79. Mon pays, la Guinée-Bissau, se félicite de la signature du récent accord soviéto-américain résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques<sup>8</sup>; non seulement cet accord constitue un pas décisif dans la recherche de solutions au problème du désarmement général et complet, mais il pourrait être en outre le prélude à une ère nouvelle de détente internationale.

80. Des sommes incalculables et une grande quantité d'énergie humaine sont gaspillées au lieu d'être investies dans le développement des pays moins favorisés pour réduire l'écart qui sépare les pays industrialisés des pays en développement, et contribuer ainsi à l'instauration de la stabilité et de la sécurité internationales. Ces sommes, dis-je, sont inutilement englouties dans une industrie belliqueuse qui satisfait les intérêts mesquins des prophètes de la guerre.

81. Tout en saluant ce nouveau pas vers la paix, nous ne pouvons ignorer la voix des théoriciens de la guerre, dont la philosophie de la sécurité s'édifie sur la misère humaine. Loin de nous est de penser que ce pas, en lui seul, constitue une fin en soi.

82. Vu que le chemin qui reste à parcourir est très long, complexe et incertain, nous devons redoubler nos efforts pour mettre fin à la course aux armements; cela devient une nécessité impérieuse, sinon une exigence de notre époque, à laquelle tous ceux qui identifient la paix et la prospérité aux idéaux supérieurs de l'humanité doivent contribuer inlassablement.

83. M. HUQ (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand honneur pour ma délégation que de participer aux délibérations de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au nom du peuple du Bangladesh, nous vous saluons chaleureusement.

84. Nous sommes heureux d'accueillir Sainte-Lucie au sein de la famille des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que son admission parmi nous ajoutera à sa force et à celle des Nations Unies.

85. Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je vous adresse mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée. Votre élection à ces hautes fonctions est un hommage à vos exceptionnelles qualités personnelles, à votre vaste expérience et à votre grand pays, la République-Unie de Tanzanie, que des liens étroits d'amitié unissent au Bangladesh. Vous pouvez compter sur notre entière coopération.

86. Je voudrais également exprimer notre profonde admiration au président de la précédente session de l'Assemblée, M. Indalecio Liévano, de la Colombie, pour son

inestimable contribution à la bonne marche de nos travaux. Sa sagesse et son exemple ont été bénéfiques à la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

87. Qu'il me soit permis d'exprimer nos sentiments d'admiration au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour le dévouement inlassable dont il fait preuve en vue de faire triompher les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies ainsi que pour les efforts qu'il déploie pour renforcer l'Organisation des Nations Unies et ses organes, en tant qu'instrument susceptible de réduire les tensions et de favoriser la paix et la stabilité dans le monde. Nous lui rendons hommage également pour le rapport franc et pénétrant qu'il a présenté sur la situation dans le monde qui prévalait pendant l'année examinée [A/34/1].

88. Le Bangladesh, comme le reste du monde, pleure la mort du président Houari Boumediene, de l'Algérie, ainsi que celle du président Agostinho Neto, de l'Angola. En tant que dirigeants de leurs pays respectifs et en tant qu'intrépides combattants pour la liberté, ils ont, l'un et l'autre, laissé une empreinte profonde sur l'histoire du monde contemporain.

89. Je saisis également l'occasion pour exprimer toute notre reconnaissance aux pays frères, Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui ont élu le Bangladesh au Conseil de sécurité. Mon pays s'est efforcé — et continuera de s'efforcer — d'être digne de la confiance qui lui a été ainsi témoignée, en apportant son appui aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et en servant la cause de la paix, de la liberté et de la justice.

90. L'adhésion totale aux buts et principes de la Charte des Nations Unies est pour nous plus qu'un simple engagement. Elle est consacrée dans notre constitution. Depuis son admission à l'Organisation, le Bangladesh, de concert avec la grande majorité des Etats Membres, déploie tous ses efforts en faveur des intérêts de la communauté mondiale. Le Bangladesh a conscience, en tant que pays en développement, des avantages qu'il peut tirer de l'Organisation mondiale et des responsabilités qui lui incombent de sauvegarder les intérêts de la communauté mondiale, dans les domaines politique et économique. C'est dans cet esprit que nous avons sans relâche préconisé la démocratisation du processus de prise de décisions des Nations Unies.

91. Depuis sa création, le Bangladesh s'est engagé dans une politique étrangère de non-alignement qui repose sur les principes de respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, sur la coexistence pacifique de tous les Etats, sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et sur le non-recours à la force ainsi que sur le règlement pacifique de tous les différends. En tant que nation nouvelle dans ce monde multipolaire qui fait face à de nombreuses divergences, nous constatons que le mouvement des pays non alignés constitue un moyen utile de rester à l'écart des rivalités entre les puissants ainsi que des conflits et controverses, assurant ainsi l'indépendance et l'équilibre de notre politique étrangère.

92. Depuis le jour où j'ai eu le privilège de prendre la parole devant cette assemblée l'an dernier<sup>9</sup>, le Bangladesh a connu une révolution pacifique sous la conduite du président Ziaur Rahman. Avec l'élection d'un parlement, organe législatif souverain de la nation, sur la base du suffrage des adultes, le passage du pays au processus démocratique s'est achevé en février dernier. La restructuration

<sup>8</sup> Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

<sup>9</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 7<sup>e</sup> séance, par. 147 à 193.*

des services administratifs pour leur permettre de servir une société-providence, les réformes agraires, la décentralisation du gouvernement et du mécanisme du plan, la mobilisation de la population aux fins de participation directe à tous les efforts de développement, figurent parmi les autres changements révolutionnaires en cours. Après l'achèvement d'un plan d'approche de deux ans, un plan quinquennal de développement qui s'inscrit dans le cadre d'un plan de 20 ans sera entrepris en juillet prochain. La stratégie du plan porte avant tout sur la réalisation de l'autosuffisance économique, sur le relèvement de la qualité de la vie de la population, la priorité allant à la production agricole et au contrôle démographique. La motivation des changements politiques et économiques rapides que connaît le Bangladesh réside dans la très ferme volonté de notre peuple de venir à bout des difficultés et d'avancer dans la voie du progrès et de la stabilité.

93. Le Bangladesh est favorable à tout effort visant à favoriser la détente, la limitation des armements et une coexistence pacifique dans toutes les parties du monde. Dans le cadre de ces principes essentiels de sa politique étrangère, le Bangladesh a fait au cours des dernières années des efforts tenaces pour assurer la paix et la stabilité de l'Asie du Sud grâce à la création d'un climat de confiance, d'entente et de coopération fondé sur le respect de l'égalité souveraine et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres. Guidé par ces principes, mon gouvernement s'est efforcé d'assurer et d'élargir ses relations d'amitié et de coopération avec toutes les nations éprises de paix dans le monde. Les progrès tangibles réalisés dans cette voie peuvent être résumés comme suit.

94. Un accord a été signé avec l'Inde afin de résoudre le problème du partage des eaux du Gange qui date de 25 ans. Des efforts sont en cours pour élaborer un arrangement à long terme à cet égard qui satisfasse les deux pays. A la suite de l'accord signé avec la Birmanie en juillet 1978, le rapatriement de près de 200 000 réfugiés birmans touche à sa fin. Ces deux accords sont la preuve des relations de bon voisinage entre nos pays; ils ont contribué à la paix et à la stabilité dans la région. De même, des efforts ont été faits pour favoriser les relations amicales avec nos autres voisins de la région, tels que le Népal, le Bhoutan, le Pakistan, l'Afghanistan et Sri Lanka, et ces relations ne font que se renforcer. Nos relations fraternelles et notre coopération avec l'Arabie saoudite, l'Iran, l'Iraq, le Koweït, les Emirats arabes unis, la Turquie et les autres Etats islamiques s'élargissent et s'affermissent encore sur les plans économique, culturel et autres. Le Bangladesh, trait d'union entre l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est, fait tout ce qu'il peut pour renforcer ses liens traditionnels d'amitié et de coopération avec les pays de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et de la région du Pacifique. Le Bangladesh s'est également efforcé d'étendre et de diversifier ses relations étrangères en élaborant des rapports mutuellement avantageux avec les autres pays d'Asie et des autres continents.

95. La création de l'Organisation des Nations Unies en 1945 a symbolisé les espoirs et les aspirations d'un monde ravagé par la guerre et qui souhaitait la paix et la stabilité globales et durables. Dans les premières années qui suivirent la seconde guerre mondiale, l'humeur générale était nettement optimiste et marquée par l'intention de parvenir au double objectif de paix mondiale et de progrès. Le mot d'ordre était de "construire la paix dans l'esprit des hommes, bannir la pauvreté, la maladie et l'ignorance". Le relèvement spectaculaire de l'Europe et du Japon dévastés

par la guerre, la montée des nations du tiers monde devenant des Etats souverains indépendants, les progrès de la science et de la technique et le développement rapide des moyens de communication ont constitué des changements historiques sur la scène mondiale. C'est ainsi que la bipolarité a été remplacée en grande partie par la multipolarité dans les relations internationales. Les nations du monde ont connu une interdépendance plus grande que jamais; les objectifs précis de la majorité de nos nations ont été également mieux définis.

96. Cependant, un changement s'est produit peu à peu dans l'humeur des nations du monde, apportant des défis nombreux au rêve des fondateurs de cette organisation mondiale. Redoutables parmi eux étaient la polarisation idéologique, l'intensification des rivalités de puissance, l'escalade de la course aux armements, la persistance de l'assujettissement colonial et de la discrimination raciale, l'élargissement des zones de tension et de conflit et, couvrant tout cela, l'écart croissant entre les nations riches et les nations pauvres.

97. Le monde d'aujourd'hui connaît évidemment un grand désordre et se trouve confronté à des paradoxes nombreux et affligeants. Armé de sa puissance militaire, un pays petit comme Israël peut, en toute impunité, continuer à occuper illégalement des territoires arabes et se livrer à des actes d'agression ouverte, de violence et de terrorisme, au mépris total du droit international et de la volonté de la communauté internationale. De même, les minorités racistes peuvent continuer à narguer l'opinion mondiale et fouler aux pieds les préceptes de la justice, de la morale, de la liberté et de la dignité humaine, prolongeant leur domination répressive sur la majorité de la population par un recours brutal à la force, comme en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud. La communauté internationale est également le témoin impuissant de l'effroyable escalade de la course aux armements, encore que l'arsenal qu'ont déjà constitué les grandes puissances suffise à détruire plusieurs fois notre planète. Il est tragique que cette course aux armements gagne maintenant d'autres régions du monde, menaçant ainsi la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale de nations insuffisamment armées ou totalement désarmées. Le droit cède de plus en plus de terrain à l'anarchie internationale.

*M. Ortiz Martín (Costa Rica), vice-président, prend la présidence.*

98. Le panorama économique n'est pas moins inquiétant. Les deux tiers de la population du globe, appauvris par deux siècles d'exploitation coloniale, luttent âprement pour satisfaire leurs besoins humains fondamentaux. Il est ironique que le tiers restant, qui se compose des nations industrielles riches, livre aussi une bataille économique sans issue. Dans leur lutte pour préserver un ordre économique injuste et pour protéger un style de vie fondé sur la consommation, ces nations se trouvent dans une situation absurde : d'une part l'inflation et la récession, d'autre part l'accroissement de leurs dépenses en armements, l'épuisement rapide des ressources non renouvelables, la pollution de l'environnement et les risques écologiques croissants. Tandis que les disparités économiques entre les deux parties du monde continuent de s'aggraver, ces dernières se trouvent dans une situation économique désespérée qui a des répercussions inévitables sur la paix et la sécurité du monde.

99. La brève analyse que je viens de faire semble indiquer que le monde, dans les domaines politique, écono-

mique, militaire et moral, s'achemine inexorablement vers une explosion catastrophique qui, à moins d'être contenue à temps, pourrait devenir un holocauste général. La crise que connaît le monde contemporain découle donc essentiellement d'un système matériel et utilitaire dénué de base morale. Les maux dont souffre notre monde ne proviennent pas du manque de ressources, mais d'une absence de la volonté politique voulue pour reconstruire notre système politique et économique sur des valeurs humaines et morales universelles.

100. Nous sommes, de toute évidence, au bord d'un précipice. Nous voyons, cependant, s'émouvoir la conscience mondiale. Nous sommes de plus en plus conscients de la gravité de la crise et de la nécessité d'agir de concert pour en venir à bout. Ce souci, qui dépasse les frontières de race, de religion, de géographie, de politique, d'économie et d'idéologie, est partagé par l'immense majorité des nations, qu'elles soient de l'Est, de l'Ouest, du Nord ou du Sud. Ce nouveau profil de la communauté internationale et la nouvelle façon de penser qui la caractérise favorisent le renforcement du système des Nations Unies, afin d'établir le règne du droit dans les relations internationales et d'assurer également la paix, la stabilité et le progrès dans le monde entier.

101. Nous estimons qu'un grand nombre de défis et de problèmes qui menacent la paix et la sécurité pourront être résolus si nous agissons de concert et si nous mettons en œuvre les résolutions et décisions de l'ONU.

102. Pendant des siècles, les musulmans, les chrétiens et les juifs ont vécu côte à côte au Moyen-Orient. Tous les préceptes de la justice et de la morale exigent que soient rétablis les droits nationaux inaliénables des Palestiniens, y compris leur droit de se doter de leur propre Etat. Comme l'exigent les résolutions de l'ONU, que le Bangladesh a toujours appuyées, une paix durable au Moyen-Orient ne peut être assurée que par le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes illégalement occupés, y compris Jérusalem, et le rétablissement des droits légitimes des Palestiniens, ainsi que par la reconnaissance de l'OLP en tant que seul représentant du peuple palestinien.

103. De même, il ne saurait y avoir de paix en Afrique australe que par le transfert des pouvoirs aux représentants authentiques des peuples du Zimbabwe et de Namibie et l'abandon de la discrimination raciale et de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Nous nous félicitons de l'initiative de Lusaka [voir A/34/439-S/13515] et des efforts du Royaume-Uni et souhaitons que le problème du Zimbabwe connaisse une prompt solution, grâce au transfert des pouvoirs aux représentants authentiques du peuple zimbabwéen. Par ailleurs, nous condamnons fermement les tentatives du régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud visant à imposer un régime fantoche en Namibie, au mépris des résolutions de l'ONU, notamment des résolutions 345 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. La délégation du Bangladesh tient également à dénoncer la détention et l'arrestation de dirigeants de la SWAPO et demande instamment à tous les Etats Membres de s'abstenir de reconnaître la prétendue assemblée nationale, illégalement constituée en Namibie, ou de lui donner la moindre assistance.

104. Le Bangladesh se félicite de tous les efforts de désarmement, dont le Traité sur la limitation des armements stratégiques récemment signé. Nous estimons, par ailleurs, que le document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution S-10/2], consacrée au désarmement, constitue une base utile pour mettre fin à

l'escalade de la course aux armements. Le Document final de la dixième session extraordinaire accorde la priorité la plus élevée au désarmement nucléaire, ainsi qu'à des mesures tendant à réduire les forces armées et les armes classiques. Ce document et le programme adopté à la récente session de la Commission du désarmement [voir A/34/42, chap. IV] constituent un pas en avant, et nous espérons qu'ils permettront de créer l'atmosphère voulue pour amener les superpuissances à négocier avec les pays non alignés en vue du désarmement général et complet.

105. Le Bangladesh, de par sa constitution, a fait sienne la cause du désarmement général et complet. Le Bangladesh, par ailleurs, n'a jamais cessé de préconiser la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que mesure efficace de désarmement et de non-prolifération. Le Bangladesh, pour bien prouver son engagement à cet égard, a récemment signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

106. Le Bangladesh estime que la paix et la sécurité seraient favorisées par la création de zones de paix dans des régions comme l'océan Indien, l'Asie du Sud et du Sud-Est, la Méditerranée, etc. On doit rappeler que le Bangladesh a pris une part active à la récente Réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, qui a eu lieu à New York en juillet dernier. Nous espérons que les recommandations de cette réunion quant à l'élargissement du Comité spécial de l'océan Indien, afin d'y faire participer les superpuissances et les principaux utilisateurs maritimes [voir A/34/45, chap. VI], pourront faciliter les préparatifs nécessaires à la conclusion d'un accord international sur le maintien de l'océan Indien en tant que zone de paix.

107. Le Bangladesh souhaite sincèrement que les deux communautés chypriotes vivent dans la paix et l'harmonie. Nous nous félicitons chaleureusement de l'accord en 10 points auquel sont parvenus, en mai dernier<sup>10</sup>, les dirigeants des deux communautés de Chypre, sous les auspices du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Nous demandons à toutes les parties, à Chypre et en dehors, d'encourager les dirigeants des deux communautés à procéder à des discussions substantielles et constructives pouvant mener à un accord mutuellement acceptable afin que les deux communautés puissent vivre dans la liberté et la dignité au sein d'une Chypre fédérée.

108. Nous suivons avec inquiétude la triste évolution des événements dans la région de l'Asie du Sud-Est. Nous croyons sincèrement que la paix ne pourra être restaurée dans la région que par la stricte adhésion aux principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui. Nous espérons que toutes les forces étrangères seront retirées du Kampuchea et que des conditions propres à mettre fin au conflit et à permettre à la population de choisir librement un gouvernement, à l'abri de toute ingérence étrangère et de toute présence militaire, y seront créées.

109. En tant que pays en développement doté d'un littoral important, le Bangladesh suit de près les longues négociations qui se poursuivent à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous sommes cependant convaincus qu'il convient de comprendre et de sauvegarder, comme ils l'exigent, les intérêts des pays en déve-

<sup>10</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979, document S/13369, par. 51.

loppement. Le Bangladesh tient à insister tout particulièrement sur les problèmes exceptionnels créés par les facteurs géologiques et géomorphologiques de certains pays et sur l'application du principe de l'équité dans la solution de ces problèmes.

110. Comme je le disais tout à l'heure, le fossé croissant entre nations riches et pauvres du monde a pris des dimensions si inquiétantes que la polarisation économique est devenue la plus grande des menaces à la paix et à la sécurité du monde contemporain. Elle ne s'est pas réalisée, cette espérance — née pendant les premières années qui ont suivi la seconde guerre mondiale — selon laquelle, grâce à la coopération internationale, les jeunes pays pourraient bénéficier des progrès de la science et de la technique, raccourcir le temps et parvenir en quelques décennies à un niveau de croissance qui avait demandé des siècles aux pays industriels. Le niveau et la qualité de la coopération internationale n'ont pas su répondre aux besoins des pays en développement. Ceux-ci ont également constaté qu'ils n'avaient pas libre accès au stock mondial de science et de technique ni aux marchés, au commerce et aux ressources du monde. Les efforts de développement des trois dernières décennies montrent qu'il existe certaines contraintes incorporées dans des facteurs généraux. Il est maintenant plus évident que jamais que les problèmes de la pauvreté, de la maladie et de la faim dans les pays en développement ne peuvent être vraiment résolus tant que ces pays demeurent enchaînés à un ordre économique édifié à l'époque coloniale dans le but essentiel d'être mis au service du système colonial de production et de commerce. Le système économique existant est, de toute évidence, à la fois injuste et dépassé. La nature injuste de ce système et les déformations grotesques qu'il entraîne pour la structure de la croissance ressortent clairement des exemples que je vais donner.

111. Premièrement, les pays en développement, et surtout les moins développés d'entre eux, qui ne disposent que du tiers des ressources mondiales, doivent supporter tout le fardeau des pauvres du monde — plus de 800 millions, dont plus de 600 millions se trouvent dans les pays les moins développés.

112. Deuxièmement, pour 1 milliard de personnes dans le monde, le revenu par habitant ne dépasse toujours pas 150 dollars des États-Unis — et beaucoup moins en termes réels —, alors que le revenu par habitant dépasse 6 000 dollars des États-Unis dans les pays industrialisés.

113. Troisièmement, alors qu'ils comptent plus de 2 milliards d'habitants, les pays en développement ont vu tomber à 7 p. 100 leur part de production des articles manufacturés.

114. Quatrièmement, la part des nations en développement dans les exportations de marchandises a décliné, passant de 24 p. 100 du total mondial en 1960 à 21 p. 100 en 1976.

115. Cinquièmement, l'endettement des nations les plus pauvres a augmenté, passant de 29,6 milliards de dollars des États-Unis en 1970 à 44,6 milliards en 1977, pour atteindre, selon les projections, 64,5 milliards en 1985.

116. Sixièmement, en 1970, le service de la dette des nations les plus pauvres représentait 14,9 p. 100 de leurs exportations. Selon les estimations, ce chiffre montera jusqu'à 17,4 p. 100 en 1980.

117. Septièmement, mesuré en termes réels par habitant, le groupe des pays les moins développés a en fait connu,

entre 1970 et 1977, un déclin dans des secteurs clefs tels que le produit intérieur brut, la production agricole, la production manufacturière et le volume des importations.

118. Huitièmement, même si les objectifs du taux de croissance dans le monde en développement, indiqués dans le dernier rapport de la Banque mondiale<sup>11</sup>, étaient atteints, à la fin du siècle quelque 600 millions d'êtres humains resteraient plongés dans une pauvreté absolue.

119. Neuvièmement, par rapport au produit national brut combiné, l'assistance officielle au développement a baissé, passant de 0,52 p. 100 en 1960 à 0,31 p. 100 en 1977. Paradoxalement, il y a une sortie nette de ressources des pays pauvres vers les pays riches.

120. Dixièmement, prisonniers de ce système économique anachronique, les pays riches industriels sont de plus en plus poussés à abandonner une économie de marché libre pour se tourner vers le protectionnisme, en érigeant des barrières tarifaires et non tarifaires, au cours de leur lutte très âpre contre l'inflation, la récession et le chômage, et le paradoxe de déficits fort mal venus pour certains et de surplus pour d'autres qui entraînent des effets délétères pour la situation économique générale.

121. Onzièmement, la crise, pour grave qu'elle soit, est encore aggravée par deux autres problèmes très importants : l'énergie et l'alimentation. Bien que le revenu accru dû à la hausse récente des prix du pétrole ne représente qu'une part infime du revenu des pays industrialisés, un fardeau disproportionné a été imposé aux pays en développement. Ceux-ci ont été doublement atteints : non seulement ils doivent payer le pétrole à des prix plus élevés, mais ils doivent également payer plus cher les importations des pays industriels.

122. Les pays à déficit alimentaire comme le Bangladesh connaissent un autre dilemme : encore qu'ils aient la possibilité de doubler ou même de tripler leur production alimentaire par l'application intensifiée de techniques nouvelles qui exigent des intrants tels que les engrais, l'irrigation, les pesticides, etc., les investissements consacrés à ces intrants n'augmentent que lentement en raison des contraintes en matière de ressources. A cause des caprices de la nature, ils connaissent souvent des crises alimentaires et se trouvent, à leur corps défendant, dans l'obligation de détourner une partie de leurs maigres ressources pour pallier le déficit alimentaire, ralentissant ainsi de façon plus marquée le taux du développement agricole. Un système mondial de sécurité alimentaire s'impose donc.

123. L'ordre économique existant est manifestement inadapté aux besoins du monde contemporain et incapable de dissiper le malaise dû au déséquilibre économique chronique qui nuit tant aux intérêts des pays pauvres qu'à ceux des pays riches. La restructuration du système économique existant s'impose donc dans l'intérêt du monde entier. On ne saurait trop dire que le nouvel ordre économique international vise à élever le niveau de vie des populations du monde entier, ce qui ne veut pas dire toutefois qu'on recherche un genre de vie fondé sur une consommation abusive, le pillage des ressources non renouvelables, la pollution de l'environnement humain et la création d'un déséquilibre écologique. La restructuration du système économique existant s'impose, toutefois, du fait que la recherche de la paix et d'une stabilité politique est étroitement liée au règlement des grandes questions économiques de notre temps.

<sup>11</sup> Banque mondiale, *Rapport annuel 1979* (Washington, D. C.), 1979.

*M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.*

124. La scène économique dans le monde d'aujourd'hui a, cependant, des incidences importantes quant à la restructuration de l'ordre économique mondial et de sa mise en œuvre. Les changements structurels envisagés dans le nouvel ordre économique international seront, dans une très grande mesure, déterminés par le climat politique qui régnera dans le monde. Par exemple, les objectifs du nouvel ordre économique international risquent de se trouver fortement faussés par l'escalade continue de la course aux armements et l'influence qu'elle ne cesse d'exercer sur les pays en développement. Les structures économiques et politiques internationales s'imbriquent donc et elles sont toutes profondément influencées par les valeurs et les convictions des nations du monde. C'est en tenant compte de ces dures réalités et à la veille de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement que ma délégation voudrait proposer le programme d'action que voici.

125. Premièrement, les nations du monde, et plus particulièrement les grandes puissances industrielles, devraient prendre l'engagement politique et moral ferme de rattacher les relations internationales à ces valeurs humaines et morales qui ont assuré et soutenu l'incessante recherche de l'homme pour la paix, la liberté et le progrès, ainsi qu'aux principes d'égalité, de justice et de dignité humaine proclamés dans la Charte des Nations Unies.

126. Deuxièmement, la communauté internationale devrait reconnaître le fait que, dans la préservation des droits de l'homme, le droit le plus sacré et le plus urgent est le droit à la vie, à la nourriture, au logement, aux vêtements, à la santé, à l'éducation et au travail, et qu'elle — la communauté internationale — a l'obligation collective d'assurer un accroissement immédiat des ressources et d'autres moyens de satisfaire ces besoins fondamentaux de l'homme.

127. Troisièmement, il devrait se produire un transfert de ressources suffisantes aux pays en développement, en accordant une attention spéciale aux besoins des pays les moins développés afin d'orienter leurs vastes ressources humaines vers un emploi productif en favorisant la création d'emplois et, notamment, en offrant l'appui nécessaire aux programmes ruraux de travaux publics à petite échelle requérant une main-d'œuvre importante.

128. Quatrièmement, il faudrait qu'ait lieu une contribution massive au développement agricole et rural, sous la forme de fertilisants, pompes, etc., afin d'augmenter la production agricole.

129. Cinquièmement, on devrait développer un système de sécurité alimentaire avec une réserve alimentaire suffisante, grâce à la contribution des pays à surplus alimentaire, pour aider à alléger les crises alimentaires dans les pays en déficit alimentaire, et une assistance particulière devrait être donnée aux pays à déficit alimentaire pour aider leurs efforts de développement;

130. Sixièmement, les structures socio-économiques devraient être transformées par la décentralisation jusqu'à la base même de la population pour assurer la plus large participation possible de celle-ci au développement, en insistant sur le développement rural et agraire.

131. Septièmement, il devrait y avoir une aide accrue aux projets et programmes qui se prêtent à une exécution rapide et qui accélèrent le progrès vers l'auto-suffisance économique.

132. Huitièmement, la stratégie du plan devrait être orientée vers l'utilisation productive des femmes dans le développement économique et social.

133. Neuvièmement, la politique internationale devrait être définie à nouveau afin d'assurer le transfert des ressources en termes réels aux pays en développement en plaçant au centre les besoins particuliers des pays les moins développés.

134. Dixièmement, une coopération économique accrue devrait se produire entre les pays en développement, en insistant particulièrement sur l'investissement des revenus excédentaires des pays riches en pétrole dans des entreprises communes dans les pays en développement.

135. Onzièmement, les barrières tarifaires et non tarifaires imposées par les pays industriels devraient être supprimées et le système généralisé de préférences devrait être prolongé au-delà de 1981, sur une base non réciproque et non discriminatoire afin de faciliter un plus grand accès des pays en développement aux marchés mondiaux et au commerce mondial.

136. Douzièmement, les ressources actuellement gaspillées en armements improductifs devraient être affectées au développement économique et social des pays du tiers monde.

137. Treizièmement, les ressources et les capacités de la science et de la technique devraient être appliquées d'une façon accrue aux efforts de développement productif des pays du tiers monde, y compris la planification propre à prévenir les désastres et l'atténuation des souffrances dans les régions du monde exposées aux désastres.

138. Quatorzièmement, il devrait exister une volonté conjuguée de la communauté internationale de faire face à la situation cruciale de l'énergie, afin de mettre au point d'autres sources d'énergie économiquement viables, d'élaborer des techniques efficaces de l'énergie et de fournir l'énergie aux pays en développement à des prix préférentiels de manière à ne pas entraver ni retarder leur développement.

139. Enfin, la participation totale, équitable et agissante des pays en développement à l'élaboration et à la mise en œuvre de décisions dans tous les domaines de la coopération internationale devrait être assurée.

140. Je voudrais souligner, une fois de plus, qu'il est de première importance, pour le succès de tout plan de développement à venir, de prendre les mesures voulues pour satisfaire les besoins fondamentaux des hommes en améliorant la nutrition, la santé, le logement, l'éducation et l'emploi dans chacun des pays les moins développés. Des ressources complémentaires fournies à cet effet permettraient, elles aussi, d'accélérer le progrès économique en créant de nouveaux emplois et en offrant de nouveaux revenus aux pauvres des villes et des campagnes, ce qui amènerait des bénéfices tangibles pour les secteurs pauvres et de simple subsistance de la population avant même que les changements structurels souhaités puissent se produire.

141. Je voudrais achever en formulant l'espoir que les nations du monde uniront leurs efforts pour surmonter la crise politique, économique et morale actuelle et pour édifier un avenir meilleur pour notre monde. Décidons de bâtir sur la base de la confiance et de la compréhension mutuelles. Les ressources et les techniques dont nous disposons suffisent pour construire à l'intention de tous un monde de prospérité. Ce qu'il faut, c'est la volonté des

nations, développées et en développement, de coopérer et de s'unir à cette fin, inspirées par l'héritage humain qu'elles partagent toutes.

142. M. TOURÉ (Guinée) : Monsieur le Président, en vous adressant ses très sincères félicitations à l'occasion de votre brillante sélection au poste de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, la délégation de la République populaire révolutionnaire de Guinée voudrait rendre un hommage mérité à votre peuple, le grand peuple de la République-Unie de Tanzanie. Mon pays, qui a su apprécier, à maintes reprises, votre sens élevé du devoir à la tête du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, est persuadé d'avance de la réussite totale des travaux de cette trente-quatrième session.

143. Notre délégation voudrait, par la même occasion, adresser ses remerciements sincères à votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, de la Colombie, pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la trente-troisième session.

144. Que l'on me permette d'exprimer notre satisfaction à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour la haute compétence avec laquelle il s'acquitte de cette délicate mission à la tête de notre organisation. Qu'il soit assuré ici du ferme soutien ainsi que de la confiance totale du peuple de Guinée et de son président, le camarade Ahmed Sékou Touré.

145. Enfin, c'est avec une grande satisfaction que nous accueillons en notre sein le nouvel Etat de Sainte-Lucie avec lequel notre pays voudrait établir des relations confiantes d'amitié et de coopération.

146. L'Afrique vient de subir une immense perte en la personne du président Antonio Agostinho Neto, de l'Angola, combattant infatigable et intransigeant de la révolution démocratique africaine. Que la délégation sœur de l'Angola trouve ici l'expression sincère de nos condoléances émues et soit assurée de notre solidarité agissante.

147. Une analyse de la conjoncture politique internationale fait apparaître la contradiction irréductible qui oppose les forces d'émancipation des peuples aux systèmes d'oppression et d'exploitation. Son axe de gravité tourne autour de deux pôles : la persistance de la domination étrangère et la lutte de libération que mènent sur divers fronts les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

148. Ainsi devons-nous continuer de constater, avec amertume mais aussi, hélas, avec une impuissance complice, qu'en Afrique australe des millions d'Africains gémissent en permanence sous le poids de l'exploitation et de l'oppression raciste. Les emprisonnements arbitraires et le massacre des populations africaines sont autant de pratiques courantes pour mater toute velléité de la majorité de prétendre à l'exercice de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance.

149. Les régimes minoritaires racistes blancs implantés en Afrique du Sud, au Zimbabwe et en Namibie constituent par excellence les bases d'agression contre le Mozambique, la Zambie, le Botswana, l'Angola et le Lesotho. Ils sont en même temps la zone subordonnée privilégiée de l'exploitation impérialiste, ce qui explique à suffisance l'aide matérielle, le soutien politique et diplomatique apportés à ces régimes par les puissances occidentales. L'incroyable et insupportable indifférence des alliés occidentaux de Pretoria et de Salisbury, face aux bombarde-

ments et agressions de toutes sortes contre les pays de la zone de la ligne de front, font partie de cet appui.

150. La délégation du parti-Etat de Guinée réclame énergiquement et avec insistance l'application contre le régime d'*apartheid* de Pretoria des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte. Elle estime également qu'il est du devoir de la communauté internationale d'apporter d'urgence au Mozambique, à l'Angola, à la Zambie, au Botswana et au Lesotho une aide croissante et multiforme, pour leur permettre de résister victorieusement aux agressions sud-africaines et rhodésiennes, de faire face aux conséquences de celles-ci, notamment aux destructions matérielles et à l'afflux sans cesse croissant des réfugiés.

151. Sans préjuger l'issue des négociations de Londres, notre délégation est convaincue de l'inévitabilité de la victoire des peuples du Zimbabwe dont la lutte armée est dirigée par le Front patriotique. La lutte armée menée par les vaillants combattants de la liberté en Namibie, sous la direction de son avant-garde, la SWAPO, pour une indépendance complète, y compris sa partie intégrante de Walvis Bay, sera couronnée de succès.

152. Le combat quotidien que mènent les patriotes de l'Afrique du Sud, en dépit de toutes les manœuvres néo-colonialistes actuellement en cours, sera couronné également de succès. Nous savons par expérience que l'indépendance, la liberté ne se marchendent pas. Elles se conquièrent.

153. L'examen de la situation en Afrique, au Sud-Est asiatique et au Moyen-Orient met à nu d'autres foyers de tension et permet d'apprécier l'immensité de la tâche qui incombe à notre organisation en vue d'instaurer une paix juste et durable dans toutes ces parties du monde.

154. Au sujet du Sahara occidental, notre délégation rappelle que l'OUA a déjà pris ses responsabilités par l'adoption, lors de la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Monrovia, du rapport du comité des sages — ou Comité *ad hoc* des chefs d'Etat sur le Sahara occidental — sur cette importante question [voir A/34/552, p. 95 et 96].

155. En accord avec les conclusions et recommandations de ce comité dont elle est membre, la République populaire révolutionnaire de Guinée souscrit à leur application. Par ailleurs, le parti-Etat de Guinée suit avec confiance les initiatives de paix prises à différents niveaux, en dehors de l'OUA comme en son sein, en vue d'une solution finale qui, nous l'espérons, sera constructive et bénéfique et également à l'avantage de toutes les parties impliquées. La République populaire révolutionnaire de Guinée ne ménagera aucun effort en vue de parvenir à cet objectif.

156. En ce qui concerne la représentation du Kampuchea, le responsable de notre évolution, le président Ahmed Sékou Touré, lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979, a fait une analyse approfondie de cette crise. Il avait conclu que, tant au sein des non-alignés qu'en celui de l'Organisation des Nations Unies, ce sont les Etats qui sont représentés et non les régimes et que, en conséquence, c'est le gouvernement en place, celui du Kampuchea populaire, qui devrait occuper le siège qui lui revient de droit non seulement à la Conférence de La Havane, mais également au sein de notre organisation mondiale.

157. C'est parce que nous ne voulons pas retomber dans les ornières du passé, d'un passé récent, que nous devons,

comme l'a montré le président Ahmed Sékou Touré, rendre au gouvernement en place à Phnom Penh le siège qui lui revient de droit parmi nous. Nous comprenons bien le souci de ceux qui invoquent la violation du droit international pour s'opposer à la restitution au gouvernement actuel de Phnom Penh de son siège à l'Organisation des Nations Unies. Ils craignent que l'exemple du Kampuchea ne soit contagieux et ne s'étende à d'autres pays du Sud-Est asiatique. Mais de l'avis de notre délégation, ce qui demeure plus dangereux qu'une intervention extérieure, c'est le fait qu'un gouvernement, par sa politique réactionnaire, antinationale et antipopulaire, soulève les masses contre lui et perde irréversiblement toute crédibilité auprès d'elles. Ce que notre organisation ne doit pas perdre de vue et qui doit lui servir de boussole chaque fois qu'elle aura à apprécier de semblables cas qui, hélas, se répètent, c'est la prise en considération des intérêts du peuple concerné. Et que surtout le réalisme l'emporte ici, à l'ONU à New York, pour le constat sur place là-bas à Phnom Penh d'un gouvernement populaire qui gouverne en fait. Les Nations Unies ont mené à une autre époque cette politique irréaliste en frustrant de ses droits légitimes et de sa représentativité le grand peuple chinois. Nous nous sommes rendu compte que cette politique n'est pas payante. L'histoire est têtue et ne se répète pas.

158. Par ailleurs, notre pays souhaite ardemment que le différend qui oppose la République populaire de Chine à la République socialiste du Viet Nam se résolve par des négociations pacifiques et sincères. Nous souhaitons également que les discussions entamées par l'Union soviétique et la Chine aboutissent elles aussi à des solutions heureuses qui puissent sauvegarder les intérêts de ces deux pays amis et des peuples liés par l'histoire et la géographie, et dont le destin est solidairement lié à celui de tous les peuples du monde, notamment du peuple guinéen.

159. La situation au Moyen-Orient montre que ce n'est pas seulement l'Afrique qui saigne dans sa partie australe. Dans cette autre zone du monde, le peuple palestinien est privé de son droit à l'existence. En effet, depuis la déclaration Balfour de 1917, qui a conduit à la création d'Israël, cette région n'a connu que des guerres. Il n'est point besoin, à notre avis, de revenir sur les origines de ce conflit dont la persistance est un sujet de grande inquiétude et de grande préoccupation pour notre organisation.

160. Si nous n'avons jamais nié le droit à l'existence d'un peuple quel qu'il soit, nous n'avons jamais, par contre, admis que ce droit s'exerce par la négation de celui d'un autre peuple à cette existence.

161. Israël doit se convaincre que le peuple palestinien, dont l'OLP est le seul représentant légitime, ne renoncera jamais à ses droits nationaux inaliénables. Dans toute négociation pour le règlement global de la crise du Moyen-Orient, l'OLP doit être la seule à parler et à agir au nom de la Palestine.

162. La sécurité d'Israël réside moins dans les conquêtes territoriales que dans la coexistence pacifique avec tous les Etats de la région, sur la base du respect du droit reconnu au peuple palestinien à fonder un Etat national indépendant. Le statut de la Ville sainte de Jérusalem, en tant que haut lieu des trois grandes religions monothéistes, doit également être scrupuleusement respecté. Israël doit procéder enfin au retrait inconditionnel de ses troupes de tous les territoires arabes occupés.

163. Notre délégation estime à cet effet que les accords égypto-israéliens ne représentent pas la véritable solution.

C'est pourquoi elle soutient la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la question de la Palestine, proposée par la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fès en mai dernier [voir A/34/389 et Corr.1, annexe I, p. 9], et adhère à l'idée de la convocation, sous l'égide du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, d'une conférence internationale consacrée à la Palestine et au Moyen-Orient, en vue d'aboutir à une solution globale qui tienne compte des intérêts de toutes les parties en cause.

164. En attendant, la communauté internationale doit s'emparer avec plus de résolution du dossier des agressions répétées d'Israël contre le Liban. C'est parce que cette situation porte en elle les germes réels d'un conflit aux dimensions imprévisibles que nous insistons sur ce point.

165. Chypre demeure également un sujet de préoccupation pour cette assemblée. Pour la délégation guinéenne, l'intégrité territoriale, l'unité nationale et le caractère non aligné de ce pays doivent être sauvegardés. Les discussions bicommunautaires, qui ont donné certains résultats tangibles, doivent être poursuivies sous l'égide du Secrétaire général de notre organisation.

166. D'autre part, la question coréenne n'est pas moins préoccupante. Notre position est bien connue : le retrait de toutes les troupes étrangères est un préalable indispensable pour permettre au peuple coréen de parvenir à une réunification dans la paix, sans aucune ingérence extérieure. Le drame d'un peuple divisé, comme le sont les peuples coréen et comorien, affecte l'équilibre de toute la communauté internationale qui ne doit favoriser que ce qui concourt à la réalisation de cette aspiration à l'unité nationale.

167. Notre organisation doit se pencher sur le sort de tous les peuples encore soumis à la domination coloniale et qui sont privés de ce fait de leur droit imprescriptible à l'autodétermination en Afrique, en Amérique latine, comme dans les Antilles et en Asie.

168. Nous saisissons cette occasion pour saluer la retentissante victoire des vaillants peuples du Nicaragua et de l'Iran, dont l'exemple ne manquera pas d'être suivi par d'autres peuples soumis à la dictature néo-colonialiste.

169. L'élimination de l'*apartheid* et la fin de l'intervention étrangère dans les affaires intérieures des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont des préalables à l'établissement d'une véritable paix. La détente, pour être réelle, doit s'étendre à toutes les régions de notre planète.

170. En effet, les pays en développement savent que toute menace à la paix compromet leurs efforts pour consolider l'indépendance nationale et assurer le développement économique. Ils sont donc les premiers intéressés à l'établissement d'un ordre international fondé sur les relations de confiance et débarrassé des dangers de guerre. Cet ordre international doit bannir le partage du monde en zones d'influence ou de conquête où l'on se réserverait le droit d'exercer sa domination. La tendance de certaines puissances à étendre les frontières de leur sécurité au-delà de leurs frontières géographiques et dans des régions du monde qu'ils se plaisent à couvrir de leur apparente protection et de leur influence est extrêmement dangereuse. Le parti-Etat de Guinée n'acceptera jamais de se prêter à ce jeu ou de s'y soumettre. Notre peuple a suffisamment de force, de détermination et de conviction pour faire res-

pecter sa volonté d'indépendance et résister à toute atteinte à sa souveraineté.

171. S'agissant du désarmement, les orateurs qui m'ont précédé ont suffisamment mis l'accent sur les méfaits de la course aux armements. Ma délégation souhaite ardemment qu'on y mette fin.

172. Il nous plaît de citer à ce sujet le président Ahmed Sékou Touré, lorsqu'il déclare :

“La République populaire révolutionnaire de Guinée appuie sans réserve toutes les décisions pouvant intervenir en faveur d'une réduction de la tension internationale, de la course aux armements; elle entend de même s'opposer résolument à toutes les tentatives d'établissement d'un *statu quo* qui maintiendrait les différenciations inadmissibles, les discriminations et les inégalités existant dans les conditions de vie des peuples et dans les rapports établis entre les nations.”

173. C'est particulièrement dans le domaine économique que ces rapports demeurent des plus injustes. En effet, la situation actuelle dans ce domaine se caractérise par : premièrement, une détérioration constante des rapports de forces au détriment des pays en développement; deuxièmement, l'exportation de plus en plus accentuée de l'inflation monétaire du Nord vers le Sud, conséquence du désordre monétaire des pays industrialisés; troisièmement, un alourdissement sans cesse croissant de la dette extérieure des pays en développement, qu'accentue l'orientation de leurs économies vers l'exportation; enfin, toutes choses qui aggravent le déséquilibre et élargissent le fossé entre pays industrialisés et pays en développement.

174. De l'avis de ma délégation, l'amère vérité est que, de quelque façon que nous considérons les choses, quel que soit le bloc vers lequel vont nos sympathies, il y a toujours quelques multinationales qui s'occupent de nous avec notre complicité, tacite ou avouée, car si notre responsabilité n'est pas engagée quant à leur existence, elle l'est quant à leur persistance.

175. Le blocage du dialogue Nord-Sud et des discussions au sein de la CNUCED, les maigres résultats obtenus lors du renouvellement de la Convention de Lomé sont autant de faits qui doivent convaincre les pays en développement de la nécessité de se concerter pour promouvoir une nouvelle politique du développement. Cette nouvelle stratégie doit se traduire sur le triple plan national, régional et international; cela implique, sur le plan national : premièrement, l'approche et l'appropriation par le peuple des leviers économiques essentiels du pays dans les domaines de l'industrie, des transports, de l'énergie et du commerce; deuxièmement, la création d'une monnaie nationale indépendante; troisièmement, une réforme agraire conséquente pour la promotion d'une agriculture moderne; quatrièmement, la création d'une structure industrielle dynamique en harmonie avec une politique d'aménagement du territoire; cinquièmement, la participation au combat pour le développement des couches sociales jusqu'alors frustrées de leur légitime rôle économique et social — les jeunes et les femmes.

176. Nous pensons également que l'avènement de ce nouvel ordre économique doit nécessairement se traduire par la mise en place d'organisations sous-régionales et régionales. Ces institutions doivent être des moyens d'harmonisation et d'intégration dans des communautés plus vastes et plus viables des structures économiques de nos Etats qui ont souffert d'un morcellement arbitraire donnant

lieu à des micromarchés, peu ou non viables. Cette coopération doit intéresser les domaines ci-après : le transport, les télécommunications, les institutions bancaires, le commerce, la formation des cadres et l'assistance technique.

177. Nous saluons et encourageons à cet égard l'existence du Système économique latino-américain et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. L'action de ces institutions doit être soutenue par celle des associations des pays producteurs de matières premières, comme l'Organisation des pays producteurs de pétrole, l'Association internationale de la bauxite, pour ne citer que celles-là. Si ces préalables sont réunis, alors et alors seulement, les pays en développement pourront se présenter en bonne position dans les forums de négociations internationales.

178. En dépit de la situation alarmante dont maints orateurs ont, à juste titre, fait état à cette même tribune, notre délégation estime que la communauté internationale doit continuer à garder l'espoir, notamment en ce qui concerne les résultats positifs qu'elle est en droit d'attendre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980, qui sera consacrée aux problèmes de développement.

179. Quant à la nouvelle stratégie, nous sommes en mesure d'affirmer, en notre qualité de représentant du continent africain au sein du Bureau du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, que l'Afrique, au regard des exigences du développement, maintiendra sa position déjà exprimée au cours des sessions précédentes du Comité préparatoire, position qui exige que la future stratégie prenne en considération non seulement l'écart grandissant entre le Nord et le Sud, mais aussi et surtout la promotion des mesures de politiques spéciales et spécifiques en faveur des régions les plus démunies du Sud.

180. C'est aussi dans ce sens que, sur l'initiative du président Ahmed Sékou Touré, l'OUA a décidé, par la résolution AHG/Res.96 (XVI) [A/34/552, p. 89], de la convocation à Lagos, en 1980, d'une session extraordinaire au sommet consacrée exclusivement à l'examen approfondi de la situation économique en Afrique, inséparable de celle du monde, en vue de définir et de décider des voies et moyens propres à promouvoir une intégration économique de notre continent.

181. En partant de ces prémisses, notre délégation est profondément convaincue des possibilités d'instauration de ce nouvel ordre économique international profitable à toute la communauté internationale, sur des bases de justice, d'égalité et d'intérêt mutuel.

182. La gravité de la situation économique mondiale ne détourne pas l'attention de notre délégation du problème de l'environnement. Eu égard aux méfaits causés à la nature par l'exploitation de certaines richesses du sous-sol, nous accueillons avec un vif intérêt le projet de convention sur la conservation de la nature que le Zaïre se propose de soumettre dans un proche avenir à l'attention de nos Etats.

183. Quant aux mesures envisagées par l'Organisation des Nations Unies en faveur de la région soudano-sahélienne, mon pays accordera une attention particulière à tout plan d'action visant à assurer : premièrement, la gestion et l'exploitation rationnelles des ressources en eau, du sol et de la végétation; deuxièmement, la gestion et l'exploitation rationnelles des terrains de parcours du bétail; troisièmement, le reboisement.

184. La République populaire révolutionnaire de Guinée étant le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, il est maintenant admis que le succès de toute lutte contre la sécheresse dans la sous-région sahélienne doit avoir pour condition nécessaire l'aménagement, en Guinée, des versants du Fouta, site d'où partent les plus grands cours d'eau. C'est dans ce cadre que la seizième session ordinaire de la Conférence de l'OUA a adopté une décision pertinente pour cet aménagement. Nous sommes persuadés que l'appui international et la coopération des Etats du Sahel ne nous feront pas défaut et que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest obtiendra aussi l'assistance, dans son combat contre la sécheresse, de toute la communauté internationale.

185. La proclamation de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme a eu lieu depuis longtemps, mais il y a moins de sept ans seulement que la question de la défense des droits de l'homme est à l'ordre du jour et que les débats sur le sujet ont revêtu un caractère particulier et pris des dimensions planétaires. Cela est réjouissant et encourageant. Nos Etats ont le devoir de soutenir fermement toute prise de position tendant à faire triompher la cause de l'homme dans le monde. En ce qui nous concerne, nous appuyons toute mesure qui vise à renforcer la cause des droits de l'homme partout dans le monde.

186. Ma délégation estime cependant que notre organisation ne pourra contribuer efficacement à l'avènement d'un monde des droits de l'homme que si les nations se mettent d'accord sur une approche globale de la cause de l'homme dans le monde. Comment, en fait, concilier la conception sélective et discriminatoire des droits de l'homme-individu, qui ne prend la défense de l'homme que lorsque cela rapporte quelque profit politique, et la conception globale, qui intègre comme sa partie la problématique des droits de l'homme dans une problématique fondamentale et indivisible, celle des droits des peuples ?

187. Force nous est de convenir que la conception des droits de l'homme comporte nécessairement des limites qui tiennent au fait que l'universalité proclamée de l'homme ne coïncide pas encore, dans notre société contemporaine, avec l'universalité réelle de ses droits. Il y a une disparité foncière entre les droits qui sont reconnus à tout homme — qu'il soit blanc, noir ou jaune, qu'il soit riche ou pauvre — et les droits réels qui sont les siens dans la vie quotidienne. Il faut avoir le courage de reconnaître que la dimension de l'homme dans notre société contemporaine ne se mesure pas au même étalon, bien que l'universalité de sa nature soit identique sous tous les climats. Ce constat n'est pas une négation de la dimension spirituelle et matérielle de l'homme en tant qu'individu; mais cette dimension ne saurait être correctement évaluée hors de la dimension positive et politique et sociale de l'homme, des conditions politiques et sociales dans lesquelles vit ce même homme.

188. A la lumière de ces considérations, on comprendra mieux pourquoi notre pays a estimé devoir organiser, dans le courant de la première quinzaine de novembre 1978, un colloque idéologique international au cours duquel la question des droits de l'homme et celle des droits des peuples ont été débattues. Les actes de ce colloque donnent une prééminence aux droits des peuples sur les droits de l'homme, ou plus exactement ils définissent une approche correcte des droits de l'homme en incluant ceux-ci dans une problématique des droits des peuples dont ils sont par-

tie intégrante. Il nous suffit et il nous suffira, pour fonder les thèses de ce colloque, de rappeler qu'on ne saurait prendre ailleurs la défense farouche des droits de l'homme sans commencer par tout mettre en œuvre, concrètement, en vue d'éliminer l'*apartheid* en Afrique du Sud, de supprimer le pouvoir de la minorité raciste blanche en Rhodésie, de restaurer le peuple namibien dans ses droits, de faire cesser les crimes et les massacres des populations civiles du Mozambique, de l'Angola, de la Zambie et du Botswana, dus aux bombardements des racistes blancs d'Afrique du Sud et de Rhodésie. Comment peut-on sérieusement prendre la défense des droits de l'homme ailleurs, alors qu'en même temps le peuple palestinien voit chaque jour tous ses droits — y compris son droit à l'existence — rayés du registre de l'humanité ? Y a-t-il droit plus sacré que ce droit ? Comment peut-on assurer efficacement la défense des droits de l'homme ailleurs si, plus près de nous, au Moyen-Orient, des peuples entiers sont chaque jour humiliés par l'occupation de leurs territoires, par les bombardements du Liban du fait d'Israël ? Est-ce que la défense des droits de l'homme ne passe pas aussi par la défense des droits à une vie décente pour des peuples entiers ? Quand on voit les pays industrialisés, à la cinquième session de la CNUCED, à Manille, et à la réunion des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, à Bruxelles, refuser tout net de reconnaître les droits économiques élémentaires des peuples du tiers monde, ne peut-on se demander si cet égoïsme des puissances industrielles n'est pas aussi une forme de négation des droits de l'homme ?

189. Quelle belle leçon si ces grands croisés des droits de l'homme allaient aussi en guerre ouverte contre toutes les iniquités de notre société qui risque, au siècle où nous vivons, de passer aux yeux de la postérité comme le siècle le plus cruel de l'histoire humaine. Au seuil du troisième millénaire, l'avenir de l'homme tient non seulement à la capacité de notre génération de résoudre les problèmes du développement, mais aussi à sa capacité de faire disparaître sur terre tout ce qui mutilé l'homme et les peuples. L'homme ne peut réaliser sur terre des grandes choses s'il ne réussit pas à restaurer toutes ses dimensions : dimensions politiques et sociales, dimensions économiques, dimensions spirituelles.

190. L'intégration à ce combat des couches sociales jusqu'alors frustrées de leur légitime rôle économique et social — les jeunes et les femmes — a fait l'objet d'une attention particulière du parti-Etat de Guinée.

191. Ainsi, dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant, proclamée par la résolution 31/169 du 21 décembre 1976, il a été institué en République populaire révolutionnaire de Guinée, dès 1978, une commission nationale préparatoire de l'Année internationale de l'enfant, sous la présidence de la camarade Andrée Touré, épouse du Chef de l'Etat.

192. Parmi les activités de cette commission, devenue institution permanente nationale, il convient de citer l'adoption d'un code de protection de l'enfant, l'émission d'un timbre-poste, la mise au point de programmes éducatifs radiophoniques et télévisés hebdomadaires à l'intention des enfants, l'impression de livres de contes, la création de jardins, l'organisation d'une kermesse, d'expositions d'œuvres d'enfants, d'un séminaire national consacré à la jeunesse face aux problèmes de la sexualité, de la délinquance juvénile, de la responsabilité des parents dans l'éducation des enfants et du rôle des organismes du parti-Etat.

193. Nous nous réjouissons également de la nette prise de conscience de la communauté internationale en faveur de la restitution à la femme de tous ses droits à participer à la vie politique, économique et sociale des nations.

194. La femme, qui a joué en Guinée un rôle de premier ordre dans la lutte de libération nationale, a déjà recouvré la plénitude de ses droits et participe, au même titre que l'homme, à toutes les activités de la vie nationale.

195. Nous apportons tout le soutien de notre délégation au projet de convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes que notre organisation est en train d'élaborer et qui, nous en sommes persuadés, permettra l'élimination de tous les obstacles qui entravent le plein épanouissement de la femme.

196. En conclusion, nous estimons que l'expérience accumulée au cours des 35 années d'existence de notre organisation devrait lui permettre de répondre avec efficacité aux espoirs suscités par sa création.

197. Si ce bilan s'avère positif dans le domaine de la décolonisation, par la présence des deux tiers des Etats ici représentés, qui gémissaient encore sous la domination coloniale à la création de l'Organisation des Nations Unies, l'on ne saurait en dire autant dans d'autres domaines.

198. En effet, les défis lancés à notre organisation par la persistance des foyers de tension en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et dans d'autres régions du monde, le blocage des négociations économiques ne

requièrent-ils pas une action urgente et efficace de notre organisation ?

199. La solution à ces problèmes appelle une refonte des structures de la Charte des Nations Unies.

200. Nous comprenons pourquoi, aux termes de la Charte, les grandes puissances ont une responsabilité et une obligation spéciales dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. En fait, ce sont elles qui détiennent entre leurs mains les moyens de destruction massive qui menacent la paix. Mais la défense et la préservation de cette paix ne sauraient être l'apanage exclusif d'aucune puissance.

201. C'est pourquoi la Charte des Nations Unies a besoin d'être révisée pour lui conférer toutes les structures et toute la vigueur dont elle a besoin pour opérer plus efficacement. A cet égard, nous nous demandons encore si le droit de s'opposer à cette révision à tout moment, et en toute circonstance, dévolu à certains, et ce dans les affaires mondiales, si ce droit exorbitant détenu par certains par rapport à la grande majorité, doit continuer à être exercé dans une organisation comme la nôtre, qui prône la démocratie et l'égalité entre ses Membres.

202. En tout état de cause, nous réaffirmons la farouche détermination de la République populaire révolutionnaire de Guinée à œuvrer, de concert avec les autres nations, pour que l'argument de la raison l'emporte sur celui de la force, l'argument de la justice sur celui de la puissance.

*La séance est levée à 13 h 15.*